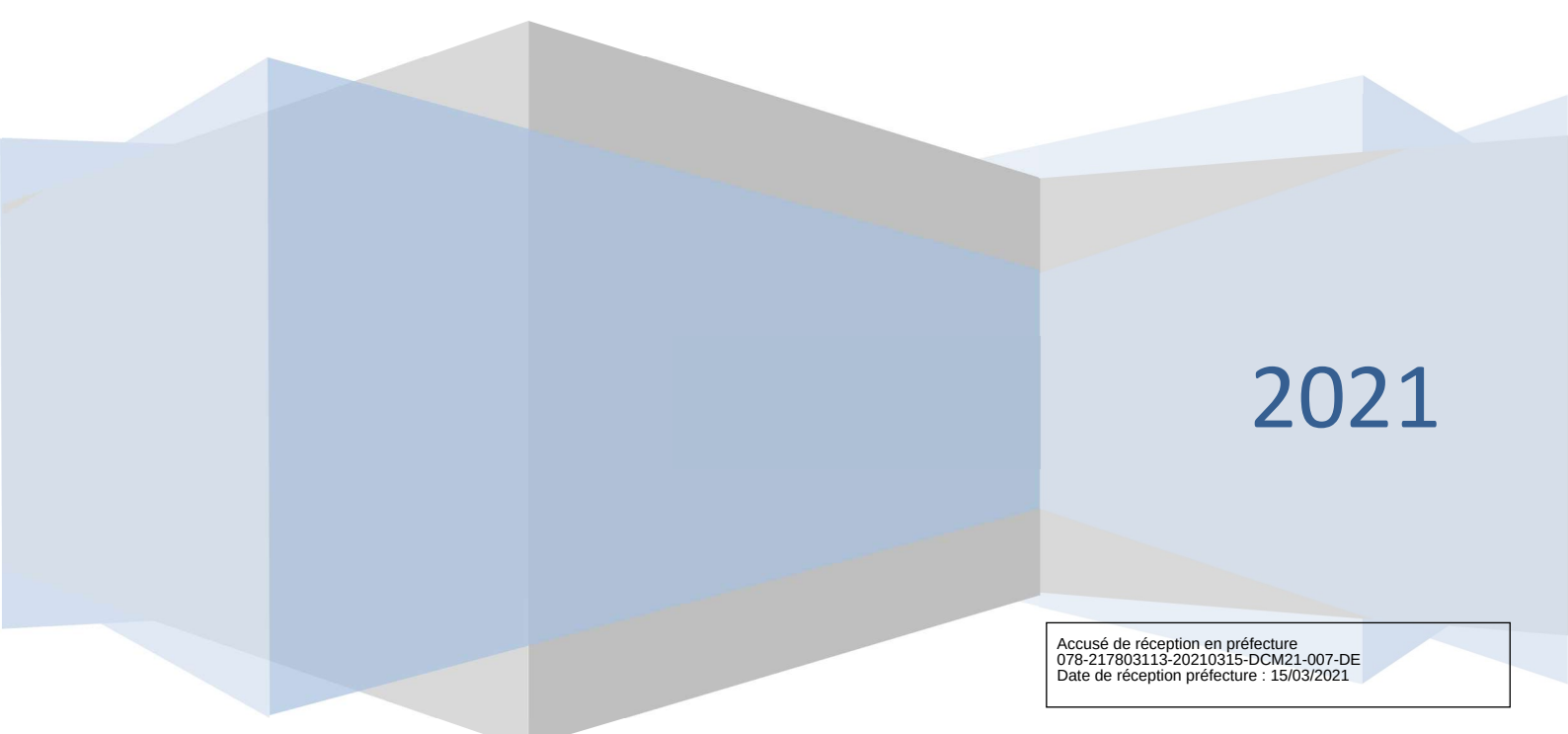


Ville de HOUILLES

Rapport sur les orientations budgétaires



2021

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20210315-DCM21-007-DE
Date de réception préfecture : 15/03/2021

Le Conseil municipal se voit présenté, chaque année, un rapport sur les orientations budgétaires (ROB). Celui-ci doit faire l'objet d'un débat préalablement au vote du budget et est désormais matérialisé par un vote formel.

C'est l'occasion, pour les membres du Conseil municipal, d'observer l'évolution du budget communal, tant en recettes et dépenses, qu'en investissement et fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Le ROB permet de mettre en perspective les éléments connus constituant l'environnement budgétaire et financier et les orientations du budget de la commune pour l'exercice à venir.

Dans l'organisation de ce débat, il vous est proposé tout d'abord une description des principales données connues relatives à l'environnement budgétaire et financier prévisibles pour 2021 ainsi que l'impact de cet environnement extérieur sur les finances de la commune, notamment à travers les dispositions du projet de loi de finances pour 2021. Il s'agira ensuite de passer en revue les orientations du budget de l'exercice 2021 en portant à votre connaissance les lignes directrices servant à sa construction.

I. LE CONTEXTE GENERAL

Les données de cadrage ci-après exposées sont issues du rapport économique, social et financier établi par la Direction du Trésor dans le cadre du projet de loi de finances pour 2021.

A. L'environnement économique

L'épidémie de coronavirus et ses conséquences constituent un choc économique colossal et sans précédent. Au deuxième trimestre 2020, l'activité a reculé de près de 20% par rapport à fin 2019, constituant le plus fort recul enregistré depuis que l'INSEE a commencé ses mesures de l'activité en 1949.

Les mesures prises pour contenir les effets économiques de la crise sanitaire portent leurs fruits et le plan de relance de 100 milliards d'euros produira ses effets dès 2021. Ce plan, soutenu par la facilité de relance et la résilience de l'Union Européenne, ainsi que l'action massive de la BCE, laisse espérer un rebond économique en 2021.

La situation économique en 2020 semble moins dégradée que ce qui a pu être craint à la sortie du confinement. Sur l'année 2021, la prévision d'activité retenue dans le cadre de la Loi de finances apparaît médiane par rapport aux autres prévisions.

La Loi de finances 2021 est ainsi bâtie sur une prévision de croissance de 8%, en comparaison de la chute de -10% anticipée sur 2020.

L'inflation s'établissait en diminution en 2020 aux alentours de 0,5% en lien avec la baisse des prix du pétrole et la modération des prix au regard d'une demande en recul. Selon le scénario de cette Loi de finances, l'inflation est anticipée à 0,7% en 2021.

	2019	2020	2021	Cumul 20/21
Taux de croissance du PIB (France)	1,5	-10	8	-2,7
Taux de croissance du PIB (Etats-Unis)	2,2	-5,2	3	-2,3
Taux de croissance du PIB (zone Euro)	1,3	-7,9	6,3	-2,1
Taux de croissance du PIB (monde)	3,6	3,1	3,3	0,9
Indice des prix à la consommation en France	1,1	0,5	0,7	//
Taux de change USD/EUR (niveau)	1,12	1,13	1,16	//
Prix du baril de Brent en USD (niveau)	64	42	44	//

Prévisions économiques 2020-2021
(Variation en volume, sauf indication contraire en %)
PLF 2021

B. Loi de finances 2021 et collectivités territoriales

a. Simplification de la taxation de l'électricité

En raison de l'application des règles européennes en matière d'harmonisation des tarifs de l'électricité, les taxes locales sur la consommation finale d'électricité perdent leur caractère local à compter de 2021. Elles seront alignées dans une taxe nationale unique à son taux plafond. L'assiette demeure territorialisée et les bénéficiaires actuels, dont le bloc communal, en percevront une quote-part.

b. Rénovation de la taxe d'aménagement

L'article 43 rénove la taxe d'aménagement pour accroître les marges de manœuvre des collectivités l'ayant instituée sur leur territoire. Il élargit ainsi les critères de majoration jusqu'à 20% du taux de taxe d'aménagement dans le bloc communal pour certains secteurs (notamment les travaux de recomposition et d'aménagement des espaces publics permettant d'améliorer la qualité du cadre de vie, de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de renforcer la biodiversité ou de développer l'usage des transports collectifs et des mobilités actives). Les exonérations obligatoires et optionnelles pour les communes dans l'assiette de la taxe d'aménagement sont adaptées par l'article 43 pour les places de stationnement en plein air et en ouvrage souterrain. Jusqu'ici inclus dans l'assiette de la taxe d'aménagement, les stationnements souterrains bénéficieront d'une exonération. A contrario, l'article prévoit la disparition de la possibilité d'exonération pour les places de stationnements extérieures couvertes.

c. Dotations en légère progression

Conformément à l'engagement de mandat du président de la République, la dotation globale de fonctionnement est stable à 26,8 milliards d'euros, dont 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal.

Depuis la fin de la contribution au redressement des finances publiques en 2018, les dotations de péréquation verticale sont moins abondées qu'auparavant. En effet, de 2014 à 2017, celles-ci avaient pour objectif de « contrer » l'évolution à la baisse de la dotation forfaitaire pour les communes les moins favorisées. Pour 2021, les hausses de DSU (dotation de solidarité urbaine) et de DSR (dotation de solidarité rurale) s'établissent à 90 M€. Les communes éligibles à ces dotations bénéficieront ainsi de ces augmentations.

d. Baisse des impôts de production

Mesure du plan de relance qui fait de la fiscalité locale une variable d'ajustement, la réduction de 10 milliards d'euros de fiscalité économique locale portant sur les impôts dits de production impactera le bloc communal. Ce dernier bénéficiera d'un nouveau prélèvement sur recettes de l'Etat en contrepartie de la baisse de la cotisation foncière sur les entreprises et de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

e. Suppression de la taxe d'habitation

La suppression de la taxe d'habitation se poursuit. L'année 2021 marquera la suppression en trois étapes de la taxe sur la résidence principale pour les foyers restants (allègement de 30% en 2021, 65% en 2022 et suppression totale en 2023).

Accusé de réception en préfecture
07/04/2021 09:31:33-2021-0319-D-21-00710E
Date de réception préfecture : 15/03/2021

f. Suppression des taxes funéraires

La suppression des taxes funéraires s'inscrit dans une volonté du gouvernement d'abandonner les taxes à faible rendement. Selon la Cour des comptes, les taxes funéraires sont appliquées dans 700 communes françaises pour un montant total de 5 millions d'euros. Leur collecte engendre des coûts administratifs et humains importants car les montants unitaires de ces taxes vont de quelques dizaines à quelques centaines d'euros. Pour la ville, cette suppression entraîne une perte de recettes de 18 K€.

LA SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE HOUILLES

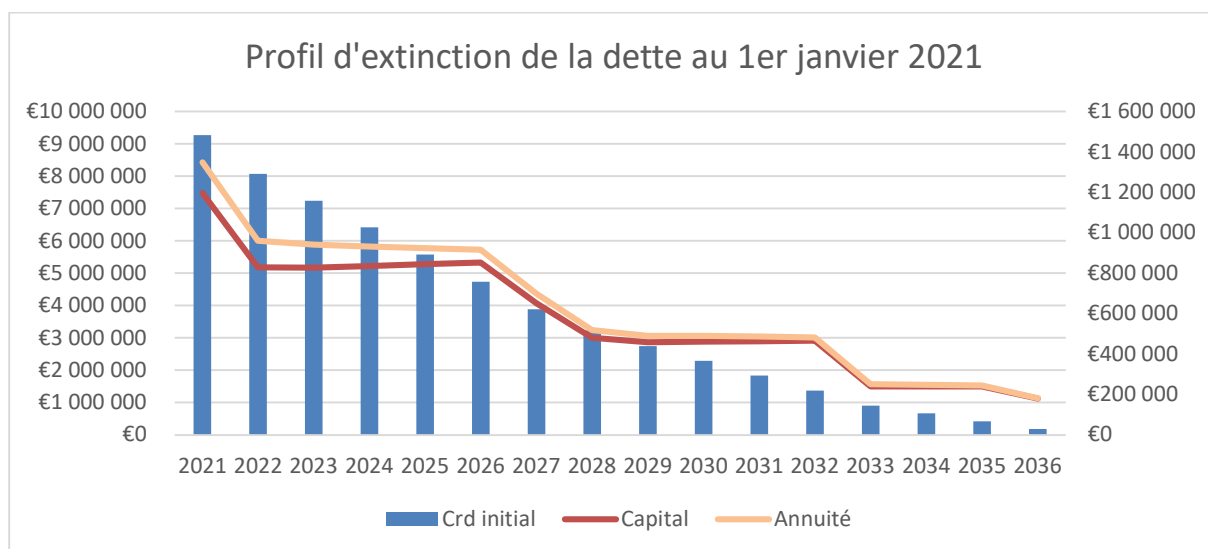
A. Les caractéristiques de l'endettement

Au 1^{er} janvier 2021, les caractéristiques principales de l'endettement de la ville de Houilles sont les suivantes :

- Nombres de lignes : 10
- Capital restant dû : 9 263 K€
- Taux moyen : 1,75%
- Durée résiduelle : 15,7 ans
- Exposition au risque de taux : 100% en 1A (selon la Charte Gissler, qui propose une classification des emprunts selon leur profil du risque selon deux critères que sont l'indice sous-jacent [de 1 à 6] et la structure de la forme de calcul [de A à F])
- Répartition par type de risque :
 - Taux fixe : 61,0%
 - Taux variable : 39,0%
- Répartition par prêteur :
 - Caisse d'Epargne : 19,82%
 - Crédit Agricole : 79,90%
 - Autres : 0,28%
- Dette par habitant (au 31/12/2020) : 288 € (moyenne nationale des communes de la state : 1 050 € [source DGCL – Les collectivités locales en chiffres 2020])

Au 1^{er} janvier 2021, le profil d'extinction de la dette présente les caractéristiques suivantes :

	2021	2022	2023	2024	2025
Capital restant dû au 1 ^{er} janvier	9 263 350 €	8 066 312 €	7 237 441 €	6 410 775 €	5 575 742 €
Capital payé sur la période	1 197 038 €	828 872 €	826 666 €	835 033 €	844 003 €
Intérêts estimés sur la période	156 500 €	130 700 €	113 721 €	96 927 €	79 764 €



B. Evolution des ratios

	CA 2019	ROB 2020	ROB 2021
Dépenses de fonctionnement	41 813	42 106	42 303
Recettes de fonctionnement	45 399	42 106	42 303
Contingents & participations (655x)	1 346	1 270	1 294
Remboursement du capital de la dette	1 182	1 203	1 198
Intérêts de la dette	199	181	157
Recettes réelles de fonctionnement*	45 392	42 106	42 302
Dépenses réelles de fonctionnement*	37 018	38 130	38 535
Capacité d'autofinancement (CAF)	3 584	1 538	918
Capital restant dû de la dette	10 453	10 453	9 263
Charges de personnel	23 638	24 455	24 300

Montants en K€

*Hors opérations d'ordre

II. LES PERSPECTIVES 2021 / BUDGET PRINCIPAL

Le 29 janvier 2021, la ville a été victime d'une cyberattaque qui a paralysé les services municipaux. Afin de rebâtir son système d'information, elle a fait appel à des entreprises spécialisées pour relancer ses activités. A ce stade, près de 300 K€ devraient être engagés. Cependant, le montant définitif reste à déterminer.

Les prévisions budgétaires ne tiennent pas compte de cette attaque : certaines lignes seront par conséquent revues tant en dépenses qu'en recettes par une recherche active de subventions.

Les écritures relatives à cet événement seront intégrées lors du budget supplémentaire.

A. Les ressources de fonctionnement

A ce stade de la construction budgétaire, les prévisions en matière de recettes de fonctionnement 2021 se présentent comme suit :

	ROB 2020	ROB 2021
Produit des services	6 255 388 €	6 196 480 €
Impôts et taxes	27 001 151 €	27 447 200 €
<i>dont fiscalité directe</i>	<i>19 280 000 €</i>	<i>19 900 000 €</i>
<i>dont AC</i>	<i>4 547 951 €</i>	<i>4 435 000 €</i>
Dotations et Participations	8 325 913 €	8 204 841 €
<i>Dont DGF</i>	<i>4 300 000 €</i>	<i>4 300 000 €</i>
Atténuation de charges	225 000 €	190 000 €
Autres produits de gestion courante	298 800 €	263 900 €
Total recettes de gestion	42 106 252 €	42 302 421 €

On note donc une quasi-stagnation des ressources de la commune (+0,5)% qui ne sont portées que par une augmentation des bases de l'impôt direct.

Les principaux éléments pris en considération dans les orientations budgétaires sont :

- Un maintien de la (DGF) au niveau de l'attribution 2020
- Une stabilité ou une légère baisse des ressources issues de l'activité économique
 - Une attribution de compensation de la Communauté d'agglomération en diminution de -0,75% en 2021 (contre -1,75% en 2020)
 - Stagnation des droits de mutation et taxes diverses
- Un produit fiscal à taux constants

Un maintien de l'essentiel des services (pas de reconfinement sévère entraînant une interruption du scolaire et du périscolaire...) entraînant une baisse limitée des produits des services

a. **Le produit fiscal**

L'hypothèse de produit fiscal retenu dans le cadre de ces orientations budgétaires s'appuie sur les données suivantes :

- Un maintien des taux d'imposition
- Une revalorisation forfaitaire des bases de 0,5%

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20210315-DCM21-007-DE
Date de réception préfecture : 15/03/2021

- Une évolution physique des bases estimée à 1%
- Un retour à imposition de bases exonérées ou abattues en N-1

Sur ces bases, le produit fiscal devrait progresser de 620 K€ en 2021 par rapport aux prévisions 2020, pour s'établir à 19 900 K€. La part du produit fiscal dans les recettes de fonctionnement est en hausse 47% contre 45,7% pour le ROB 2020

b. La dotation globale de fonctionnement (DGF)

Conformément à la tendance observée depuis l'exercice 2018, le montant de la DGF est anticipé en relative stabilité. Les orientations pour 2021 se basent sur un maintien de l'attribution 2020, soit 4 300 K€.

	2014	ROB 2020	ROB 2021
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	39 248 725 €	42 106 252 €	42 302 421 €
DGF	6 321 049 €	4 300 000 €	4 300 000 €
Contribution annuelle	262 733 €	100 000 €	0 €
Contribution cumulée	262 733 €	2 294 344 €	2 294 344 €
Contribution cumulée/RRF	0,67%	5,45%	5,42%
DGF/RRF	16,11%	10,21%	10,16%

Néanmoins, la baisse du poids de la DGF au sein des recettes se confirme d'année en année. Si elle représentait plus de 16% des recettes en 2014, elle ne concourt plus qu'à hauteur de 10% en 2021 pour représenter une perte de recettes de plus de 2 M€.

c. Les autres recettes de gestion

L'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération diminuera de -0,75% en 2021. Les éventuels impacts liés au transfert de la compétence eau et assainissement feront l'objet de propositions de la CLECT au cours de l'année 2021 mais avec des conséquences minimales au regard de la spécificité de ce transfert qui concerne une activité dite industrielle et commerciale s'équilibrant en recette et dépense par le biais de la redevance perçue auprès de l'utilisateur.

La dynamique constatée depuis plusieurs années des recettes générées par la taxe additionnelle aux droits de mutation se confirme (2,5 M€ perçus au titre de 2019, et 2,3 M€ perçus au titre de 2020) et la covid ne semble pas avoir fortement impacté celles-ci. Pour 2021, la prévision est stable et s'élève à 2,2 M€.

Les redevances perçues auprès des usagers représentent 4 971 K€, en progression de 0,34%, et concernent entre autres la restauration scolaire pour 2 005 K€, la jeunesse pour 427 K€ ou la petite enfance pour 817 K€.

Les recettes liées au stationnement sont valorisées à hauteur de 840 K€ dont notamment 310 K€ pour le parc de stationnement de la gare et 490 K€ pour le stationnement sur voirie.

Les cofinancements mobilisés auprès de la CAF sont estimés à 2 291 K€, en diminution de 2,84% par rapport à 2020. Ils concernent principalement le secteur petite enfance à hauteur de 1 659 K€ et les secteurs enfance et jeunesse pour 632 K€.

Les constats faits sur l'évolution des recettes correspondent à des scénarii pessimistes, mais sans excès, sur l'impact financier de la crise sanitaire actuelle. Ils doivent donc amener une plus grande maîtrise des dépenses de fonctionnement, de manière à garantir l'équilibre budgétaire du budget, cette année et à moyen terme, ainsi que le maintien d'une capacité de financement nécessaire à la politique d'investissements.

B. Les dépenses de fonctionnement pour un budget de transition

Ce budget traduit des arbitrages prudents et une recherche d'économies dans un contexte économique difficile, mais aussi de révision progressive des politiques publiques existantes.

Le travail mené par l'ensemble des directions permet à ce stade de présenter des prévisions en matière de dépenses de fonctionnement sur les bases suivantes :

	ROB 2020	ROB 2021
Charges de personnel	24 454 960 €	24 300 000 €
Charges à caractère général	10 025 417 €	10 778 039 €
Atténuation produits	830 000 €	835 000 €
Autres charges courantes	2 510 380 €	2 621 961 €
Total dépenses de gestion	37 820 757 €	38 535 000 €

A titre de comparaison, le BP2020 indiquait un montant de dépenses de 38,1M€ dont 10, 2 de charges à caractère général.

La hausse des dépenses de gestion est de 1,9% par rapport au ROB 2020 et de 1,1% par rapport au BP 2020.

a. Les moyens matériels alloués aux services

La prévision s'établit à 10 778 K€, en augmentation de 753 K€. Elle s'explique principalement par :

- Une hausse des dépenses d'alimentation à hauteur de 100 K€ (dûe à l'augmentation du prix des matières premières et au développement des produits bios au menu des cantines) ;
- Une hausse des dépenses d'entretien des bâtiments et cimetières (+ 67 K€), des espaces verts (+ 36 K€) et de l'éclairage public (+ 47 K€) ;
- Une hausse des dépenses d'entretien et de réparation de matériel à hauteur de 38 K€ (restauration, sports, horodateurs...)
- Une hausse des dépenses de formation à destination du personnel communal (+ 35 K€), mais également des jeunes (+ 10 K€)
- Une hausse des contrats de prestations de services à hauteur de 37,5 K€ (nettoyement des rues, portage de repas des seniors, DSP crèche les Lutins...)
- Des prestations pour le secteur de la Jeunesse à hauteur de 32 K€ (sorties, séjours)
- Des études lancées par la ville pour 40 K€ (refonte des tarifs municipaux et mission de valorisation du patrimoine)
- Une hausse des achats de petit matériel pour 42,5 K€ (régie Bâtiments et service Hygiène)

Impactés par les revalorisations contractuelles, les principaux postes traditionnels concernent notamment :

- Les dépenses d'alimentation à hauteur de 1 152 K€, dont 1 100 K€ pour les besoins de la cuisine centrale
- Les contrats de prestations de services à hauteur de 1 311 K€ dont 900 K€ pour le marché nettoyage, 140 K€ pour le marché de portage des repas ou encore 48 K€ pour le marché bio déchets dans les cantines
- Les charges de fluides pour 1 685 K€

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20210315-DCM21-007-DE
Date de réception préfecture : 15/03/2021

- Les contrats de maintenance pour 489 K€, dont 255 K€ pour les bâtiments communaux
- Les frais d'entretien des bâtiments communaux pour 643 K€ et les frais d'entretien de la voirie communale pour 608 K€

Au regard de la situation sanitaire actuelle, les dépenses dans le cadre de la lutte contre la covid engendrent un surcoût de 33 K€ (masques, produits d'entretien, produits pharmaceutiques).

b. Les moyens humains

A ce stade, les charges de personnel sont estimées à 24 300 K€.

Différents points peuvent être mis en exergue dans ces anticipations budgétaires pour 2021 et notamment :

- L'effet GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour 93 K€
- Les effets des mutations et des reports de postes pour 403 K€
- La modification du taux d'encadrement des études surveillées par les enseignants pour 67 K€
- La modulation du régime indemnitaire suite aux promotions de grade prononcées pour 60 K€
- Le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour 88 K€

	ROB 2020	ROB 2021
Agents titulaires	399,44	399,44
Agents non titulaires	87,13	81,33
Total	486,57	480,77

Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en équivalent temps plein

Les éléments de rémunérations s'établissent comme suit :

	ROB 2020	ROB 2021
Rémunérations titulaires	8 971	8 933
NBI, SFT & IR titulaires*	491	490
Autres indemnités titulaires	2 040	2 034
Rémunérations non titulaires	5 738	5 454
Total	17 240	16 911

Eléments de rémunération du personnel en K€

* Nouvelle bonification indiciaire, supplément familial de traitement et indemnité de résidence

c. Les autres charges de fonctionnement

Les contingents et participations obligatoires sont estimées à 1 294 K€ et sont principalement portés par le contingent versé au SDIS à hauteur de 1 039 K€.

Les subventions de fonctionnement sont valorisées à 979 K€ dans ces orientations budgétaires. Elles concernent principalement les subventions pour le fonctionnement des associations ovilleuses, le CCAS (426 K€), la Résidence autonomie Les Belles Vues (140 K€) et la Caisse des écoles (62,5 K€).

En raison de la crise de la covid, certaines associations n'ont pu mener à bien leurs activités en 2020. Pour celles-ci, le montant versé en 2021 tiendra compte des subventionnées versées en 2020 mais non réalisées du fait de la pandémie. De ce fait, les associations bénéficieront en 2021 d'un montant de subvention identique à l'année précédente.

La participation versée à l'Institut Sainte-Thérèse s'élève à 224 K€ (contre 167 K€ au titre de 2020). Cette augmentation est due à la promulgation de la Loi pour une École de la confiance qui impose aux communes de verser aux écoles maternelles privées un forfait correspondant au coût d'un élève dans les écoles maternelles publiques.

Les frais financiers sont estimés à 157 K€, en baisse de 24 K€. Cette diminution est principalement due au profil d'amortissement de la dette conjugué à des taux d'intérêts toujours bas sur la dette révisable et la conséquence d'une politique d'investissement sans recours à de nouveaux emprunts.

C. L'équation budgétaire 2021

Comme pour chacun des exercices budgétaires, de la construction des équilibres en fonctionnement dépend la capacité d'investissement, c'est-à-dire l'épargne nette. Les données de cadrage en matière d'opérations réelles sont ainsi les suivantes :

	ROB 2020	ROB 2021
Recettes de gestion (A)	42 106	42 302
Dépenses de gestion (B)	37 821	38 535
Epargne de gestion (C=A-B)	4 285	3 767

Montants en K€

De cette épargne de gestion, il convient de soustraire les frais financiers, les dépenses imprévues et corriger par le solde des opérations exceptionnelles hors cessions afin de déterminer l'épargne brute prévisionnelle pour l'exercice 2021.

	ROB 2020	ROB 2021
Epargne de gestion (C=A-B)	4 285	3 767
Frais financiers (D)	181	157
Dépenses imprévues (E)	100	0
Solde des opérations exceptionnelles (F)	-29	-30
Epargne brute (G=C-D-E+F)	3 976	3 581

Montants en K€

De cette épargne brute, il convient de soustraire la dotation aux amortissements afin de déterminer la capacité d'autofinancement (CAF) pour l'exercice 2021.

	ROB 2020	ROB 2021
Epargne brute (G=C-D-E+F)	3 976	3 581
Dotation aux amortissements (H)	2 438	2 663
CAF (I=G-H)	1 538	918

Montants en K€

Ainsi, la capacité d'autofinancement pour 2021 s'établit à 918 K€, en diminution de 620 K€, alors que dans le même temps la dotation aux amortissements augmente de 220 K€.

La situation budgétaire au 31/12/2020 fait apparaître les résultats provisoires suivants :

- Résultat d'exécution provisoire : 2,8 M€
- Résultat cumulé provisoire : 8,2 M€
- Solde des restes-à-réaliser 2020 : - 6,8 M€
- Solde disponible au 01/01/2021 : 1,8 M€

Sur les exercices précédents, les investissements étaient principalement financés par les excédents cumulés des années précédentes. Comme il peut être constaté, l'exercice 2020 a asséché ce disponible. De ce fait, il est nécessaire de trouver des marges de manœuvres pérennes. L'année 2021 sera une année de transition au cours de laquelle la ville souhaite

Accusé de réception en préfecture
09-03-2021 11:00
Date de réception préfecture : 15/03/2021

construire ses perspectives financières, revoir son fonctionnement et dégager une CAF durable.

D. Les perspectives en investissement

a. Les ressources envisagées

Les recettes réelles d'investissement sont estimées à 4,2 M€ pour 2021 et sont principalement constituées par :

- Le Fonds de compensation de la TVA pour 1 426 K€
- La taxe d'aménagement pour 500 K€
- Le produit des cessions immobilières pour 2 128 K€ (biens sis rue Séverine, rue Diderot et rue Proudhon).

Les recettes d'ordre s'élèveront à 2,7 M€ et concernent la dotation aux amortissements.

L'équilibre de la section d'investissement sera obtenu par les subventions relatives aux projets, et l'inscription d'un emprunt d'équilibre le tout pour environ 2 M€.

b. Les dépenses d'équipement

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées par :

- Le gros entretien et renouvellement de matériel (GER) pour 4 M€
- Les nouveaux projets pour 2,4 M€
- Les acquisitions et surcharges foncières pour 0,8 M€
- Les frais d'études et achats de logiciels pour 1,4 M€

Les principales nouvelles opérations prévues sont :

- Les premiers travaux d'aménagement de la Place du 14 juillet
- Les travaux relatifs à la vidéo protection
- Le réaménagement des squares Condorcet et Saint-Nicolas
- La création d'une nouvelle annexe au groupe scolaire BBK, qui doit consacrer la fin des travaux sur le groupe scolaire
- La création d'une structure modulaire à l'école Casanova
- La réhabilitation de la toiture à l'école Guesde
- La mise en place d'une climatisation dans les deux salles du gymnase Bouin
- La création d'un City Stade

Il est à noter que certains projets sont en cours de d'élaboration et n'impactent pas à ce stade le budget d'investissement, notamment :

- Le projet de nouveau groupe scolaire
- La maison médicale

III. BUGET ANNEXE ASSAINISSEMENT / PERSPECTIVES 2021

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe de 2015, la compétence assainissement, au même titre au demeurant que l'eau potable et les eaux pluviales, a été transférée à la communauté d'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2020.

Des conventions de gestion entre la Communauté d'agglomération et les communes membres ont été signées pour une durée d'un an renouvelable une fois à compter du 1^{er} janvier 2020, permettant ainsi à la Communauté d'agglomération de structurer l'exercice de cette compétence nouvelle tout en assurant la continuité du service public.

A. La section d'exploitation

a. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'exploitation devraient s'établir à 575 K€ et concerneraient les postes suivants :

- L'entretien des réseaux pour 200 K€
- Les frais de recouvrement de la redevance pour 25 K€
- Le reversement de la redevance perçue par la Ville à la Communauté d'agglomération pour 350 K€.

b. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation devraient être constituées par :

- Le produit de la redevance d'assainissement pour 350 K€
- Le remboursement du montant des dépenses engagées par la Ville pour 225 K€

B. La section d'investissement

a. Les recettes

Les recettes d'investissement devraient correspondre au remboursement du montant des dépenses engagées pour 1 081 K€.

b. Les dépenses

Les principaux postes envisagés en termes de dépenses d'investissement pour 2021 sont les suivants :

- Le remplacement d'un collecteur avenue Corneille pour 700 K€
- La réhabilitation d'un collecteur avenue Schœlcher pour 331 K€
- Des frais d'études à hauteur de 50 K€

IV. BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE LE BELLES VUES / PERSPECTIVES 2021

Depuis décembre 2017, l'instruction M22 est devenue l'instruction comptable de droit commun de tous les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, ses activités sont retracées au sein d'un budget annexe dédié et selon la nomenclature budgétaire et comptable correspondante.

A. La section d'exploitation

a. Les dépenses

Les dépenses réelles de la section d'exploitation devraient s'établir à 538 K€ et concerneraient principalement les postes suivants :

- Les charges de fluides pour 59 K€
- Les charges de personnel pour 267 K€
- Les charges de location du bâtiment pour 165 K€
- Les travaux d'entretien du bâtiment pour 10 K€

Augmentées de la dotation aux amortissements estimée à 32 K€, les dépenses d'exploitation devraient par conséquent s'établir à hauteur de 570 K€.

b. Les recettes d'exploitation

Les recettes d'exploitation devraient être principalement constituées par :

- Le produit des locations et des services annexes perçu auprès des résidents pour 430 K€
- La subvention du budget ville assurant l'équilibre budgétaire de la section de fonctionnement estimée à 140 K€.

B. La section d'investissement

a. Les recettes

Deux postes de recettes sont valorisés dans ce prévisionnel 2021 :

- La dotation aux amortissements pour 32 K€
- Les dépôts et cautionnement pour 4 K€

b. Les dépenses

Les principaux postes envisagés en termes de dépenses d'investissement pour 2021 sont les suivants :

- Les dépôts et cautionnement pour 4 K€
- Une provision pour travaux pour 18 K€
- L'acquisition d'un logiciel pour 13 K€